

---

Exécution des jugements.

Amendes imposées aux employés.

Travail du dimanche.

Ecoles industrielles.

Logements des ouvriers.

Sociétés de construction.

Immigration.

Conditions sanitaires des fabriques, ateliers et logements d'ouvriers.

Coopération dans la production et la distribution.

Bureau de statistique ouvrière.

Travail dans les prisons.

Economies des classes ouvrières et leur emploi.

Quoique la Commission pense que les sujets ci-dessus mentionnés couvriront entièrement le champ de ses travaux, elle entend qu'il soit parfaitement compris qu'elle entendra toute personne qui désirera donner son témoignage sur tout sujet non mentionné, pourvu que ce sujet se trouve dans les limites de l'enquête.

Des enquêtes spéciales seront également faites sur la position des personnes employées dans l'agriculture, les mines, l'industrie forestière et les pêcheries.

A. H. BLACKEBY,

*Secrétaire.*

---